

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Date de convocation : 06 avril 2021

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER et Martine CLAUDON.

Conseillers municipaux : Sophie DOLLINGER, Ludovic FISCHER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER, Alexandre ROUYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : Hervé BORNERT.

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 20h06. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que Hervé BORNERT lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande au Conseil le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Point n°3 « Malfaçons micro-crèche ».

Le Conseil accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 12 février 2021
2. Contentieux permis de construire CARRE EST
3. Malfaçons micro-crèche
4. Transparence des indemnités des élus
5. Compte de Gestion et Compte Administratif 2020
6. Vote du taux des taxes locales
7. Chasse 2021
8. Budget Primitif 2021
9. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 12 février 2021.

Concernant le point 5 Acquisitions Foncière, Mathieu KIEFFER demande s'il est possible de mettre les plans des différentes parcelles afin que cela soit plus clair. M. le Maire lui répond que les numéros de section et de parcelles sont indiqués, de ce fait tout un chacun est libre de les consulter sur le site du cadastre.

Concernant le point 6 Acquisition matériel communal, Mathieu KIEFFER signale que la marque du tracteur n'est pas mentionnée dans le compte-rendu. M. le Maire répond qu'elle sera rajoutée.

Aucune autre remarque n'étant formulée au sujet de ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. CONTENTIEUX PERMIS DE CONSTRUIRE CARRÉ EST

Par lettre en date du 4 mars 2021, la Commune de Mittelschaeffolsheim a reçu un recours contentieux présentée par Maître Arnaud VERDIN, avocat au Cabinet DOME AVOCATS, pour l'EARL WEISS et de Messieurs René et Christophe WEISS-RITTER.

Ce recours vise l'annulation du permis de construire n° PC 067 298 20 R 0005 accordé le 11 janvier 2021 par M. le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat ;

Il vous est donc proposé :

- **D'AUTORISER** M. le Maire, pour la durée de son mandat, à défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale ;
- **DE CONFIER** au maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
-

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les propositions ci-dessus, par :

12 voix POUR (dont 1 procuration).

3 ABSTENTIONS : Mme Sophie DOLLINGER, M Denis LOTTMANN et M. Alain WACK.

3. MALFAÇONS MICRO-CRÈCHE

Lors de la réalisation des travaux de réhabilitations des anciennes écoles, la Commune aurait pu souscrire à une assurance dommage-ouvrage. Le choix a été fait de ne pas y recourir.

Ces travaux se sont achevés le 25 septembre 2019. En cas de malfaçons, la commune a un délai de 24 mois pour faire intervenir les entreprises afin d'y remédier.

La gestionnaire de la Micro-crèche de l'Éveil, locataire, nous a signalé des fissures dans le sol souple au niveau du joint de dilatation. Les entreprises concernées sont CDRE (lot 14 sols souples) et DIPOL SA (lot 13 chape carrelage). Une visite a été faite sur place avec le maître d'œuvre Michel POULET, M. le Maire, un représentant de la société DIPOL SA (la société CDRE n'a pas répondu à l'invitation.

Le 19 mars 2021, la Commune a envoyé un courrier avec accusé de réception à chacune de ces 2 entreprises.

A ce jour, seule l'entreprise DIPOL a répondu à ce courrier en renvoyant la faute sur l'entreprise de sols souple qui a accepté les supports sans émettre réserve.

Il est prévu de rechercher une solution et d'y mettre fin par une voie non contentieuse, mais il est possible que la Commune soit contrainte à mener l'affaire devant les tribunaux. A cet effet, il

convient de compléter la délibération prise antérieurement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat ;

Il vous est donc proposé :

- **D'AUTORISER** M. le Maire, pour la durée de son mandat, à ester en justice dans l'intérêt de la commune de Mittelschaeffolsheim, dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales, y compris en appel.
- **DE CONFIER** au maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les propositions ci-dessus, par :

14 voix POUR (dont 1 procuration).

1 ABSTENTION : M. Alain WACK.

4. TRANSPARENCE DES INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire indique que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles, la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus. Cet état doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, chaque année, avant l'examen du budget.

L'état est communiqué au membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note.

5. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2020.

M. le Maire présente le Compte Administratif 2020 :

2020	Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Fonctionnement	187 332,52	274 778,91	87 446,39
Report excédent 2019		125 047,67	125 047,67
Résultat cumulé	187 332,52	399 826,58	212 494,06
Section d'investissement	456 100,36	588 976,20	132 875,84
Report excédent 2019	94 529,95		- 94 529,95
Résultat cumulé	550 630,31	588 976,20	38 345,89
TOTAL CUMULE	737 962,83	988 802,78	250 839,95

Avant de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2020, M. le Maire donne des précisions et explications.

M. le Maire se retire de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, et Mme Martine CLAUDON, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 9 avril 2021,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.
- **CONSTATE** l'excédent de la section fonctionnement de 87 446,39 € ;
- **CONSTATE** l'excédent de la section d'investissement de 132 875,84 € ;
- **DECIDE** d'affecter 60 000 € de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 dans les recettes d'investissement ;
- **DECIDE** de reporter le solde de l'excédent cumulé de fonctionnement au 002 pour un montant de 152 494.06 € ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent cumulé d'investissement au 001 de 38 345,89 €.

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR (dont 1 procuration).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 dressé par M. Jean-Pierre LECUIVRE, Trésorier Principal de Brumath, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

Discussions : M. le Maire remercie les membres pour leur confiance et remercie Mélissa LAGEL, la secrétaire de mairie pour le bon suivi de la comptabilité communale.

6. VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les taux des taxes locales aux taux suivants :

Taxe d'habitation (TH) : **8,12 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **8,59 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : **28,79 %**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **21,76 %** (soit le taux communal de 2020 : 8,59 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (8,59 + 13,17%), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **21,76 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : **28,79 %**

Désignation	Taux 2020	Proposition Taux 2021
Taxe d'habitation	8.12 %	Taxe supprimée
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.59 % (Taux dépt : 13,17%)	8,59%+13,17% = 21,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.79 %	28.79 %

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

7. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2021.

La chasse sur le ban de Mittelschaeffolsheim (allouée à M. Albert SCHRAMM) représente un montant annuel de 700 €. La commune de Brumath a reversé 135,68 € soit un total de 835,68 €.

M. le Maire dit qu'habituellement, 700 € sont reversés à l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim afin de leur permettre d'entretenir les chemins. Il demande aux Conseillers si ce reversement aura lieu en 2021 et le cas échéant de définir le montant qui sera alloué.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer l'intégralité du produit de la chasse 2021 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim, soit 835,68 €.

DIT que cette recette sera inscrite dans le budget 2021 – section fonctionnement – compte 7035

DIT que cette dépense sera inscrite dans le budget 2021 – section fonctionnement – compte 65737

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

8. BUDGET PRIMITIF 2021

Le compte administratif 2020 a été voté et les résultats d'investissement et de fonctionnement

sont repris dans le budget primitif 2021.

Après présentation du budget primitif 2021,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 09 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

Section d'investissement **578 944,67 €**

Section de fonctionnement **431 154,56 €**

DIT que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

10. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Correspondant défense

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Le 12 février 2021, le Conseil Municipal a désigné Alexandre ROUYER comme correspondant défense.

Alexandre ROUYER dit qu'il reçoit chaque semaine une revue qui synthétise les actions menées par les différentes armées. Cette revue présente également les nouveautés techniques, les avancées militaires.

Le Conseil Municipal en prend note.

b) Numérisation

M. le Maire indique que la numérisation des actes est peu à peu généralisée au sein des différentes communes. Elle permet la préservation des registres d'Etat civil et l'envoi rapide des demandes d'actes aux mairies et notaires.

Il précise que prochainement il s'agira d'une obligation pour toutes les communes.

La société NUMERIZE a été sélectionnée pour effectuer cette numérisation. L'intervention est prévue le 16 avril 2021. Il précise que les registres ne sortent pas de la mairie.

Les données seront transmises à la mairie 2 à 3 mois après la fin de la numérisation.

Discussion : Sophie DOLLINGER demande s'il faudra faire intervenir la société à fréquence régulière pour numériser les prochains actes. Mélissa LAGEL lui répond que depuis son arrivée en 2016, tous les actes ont été réalisés au travers du logiciel d'état-civil et sont donc déjà numérisés.

Le Conseil Municipal en prend note.

c) Panneau Pocket

M. le Maire fait un point sur le service Panneau Pocket, application servant à saisir des messages

d'information publics et des alertes publiques.

L'Applications mobile PanneauPocket est disponibles en téléchargement gratuit sous App Store ou Google Play.

La communication sur cette application a été faite le 28 mars, et au 12 avril, 66 smartphones ont mis Mittelschaeffolsheim en favoris.

Le Conseil Municipal en prend note.

d) Elections Départementales et Régionales

Les dimanche 13 et 20 juin 2021 auront lieu les élections Départementales et Régionales (sauf directives contraires de la part de l'Etat). Le bureau de vote, à la salle communale, sera ouvert de 8h à 18h.

Il est proposé au conseil de demander aux jeunes majeurs de participer et de découvrir la mission d'assesseur afin de les initier à leur nouvelle vie citoyenne.

Le Conseil Municipal donne son accord pour leur proposer cette mission, en binôme avec un ou des conseillers qui en ont déjà eu l'expérience.

A compter du 6 avril 2021, la plateforme maprocuration.gouv.fr permettra de réaliser sa procuration en ligne. A savoir que désormais un électeur peut bénéficier de 2 procurations (contre une seule habituellement).

Le Conseil Municipal en prend note.

e) Résidence la Roseraie rue des Peupliers

Dans le cadre de l'Aménagement de la rue des Peupliers et notamment pour l'élargissement de la voirie, le Conseil Municipal a décidé d'acheter une bande d'une largeur de 1 m devant la copropriété la Roseraie située au 2 rue des Peupliers.

Le conseil municipal s'est engagé à payer tous les frais nécessaires à cet achat.

L'acte a été réalisé et signé, cependant le livre foncier (Tribunal de Haguenau) nous demande de réaliser une esquisse modificative et un règlement de copropriété actualisé car la parcelle découpée est une parcelle d'assise de la propriété.

Ces frais (792 € de géomètre et 1200 € de notaire) sont à payer par la Commune.

Le Conseil Municipal en prend note.

f) Nouveaux tarifs ordures ménagères

Au 1^{er} janvier 2021, de nouveaux tarifs sont appliqués pour les ordures ménagères.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a harmonisé les tarifs des 4 anciennes communautés de communes, à savoir Bischwiller, Brumath, Haguenau et Val de Moder.

Les nouveaux tarifs sont appliqués à l'ensemble des 97 000 habitants de la CAH.

Le forfait annuel minimum pour un bac de 120 litres est désormais de 148 euros par an (185 euros pour un bac de 240 litres). Ce forfait inclut :

- 12 levées du bac à ordures ménagères ;
- la collecte du bac sélectif (bac jaune) toutes les 2 semaines ;
- 36 passages en déchèterie pour les particuliers.

Chaque levée supplémentaire sera facturée 3,50 euros.

Sortir son bac 20 fois revient ainsi à 176 euros (la moyenne se situe actuellement à 19-20 présentations du bac OM par an).

Le Conseil Municipal en prend note.

g) Fleurissement

Les habitants ont pu voir 12 pots géants s'installer un peu partout dans la commune. Ces pots, jaunes, bleus, verts, oranges ... apportent quelques touches de couleurs et sont désormais remplis de belles plantes.

Les prairies fleuries ont été semées aux entrées en venant de Brumath et d'Olwisheim, il n'y a plus qu'à attendre que ça pousse.

Martine CLAUDON ajoute que la commission fleurissement envisagera aussi la plantation de bandes de bulbes.

Le Conseil Municipal en prend note.

h) Tracteur communal

La livraison du nouveau tracteur a été retardée. Le prestataire n'a pas pu nous fournir une date exacte.

La convention de location du local de stockage provisoire sera signée prochainement.

Le Conseil Municipal en prend note.

i) Poubelles canines

Ludovic FISCHER dit qu'il a constaté la diminution des déchets canins. Il propose de rajouter 2 bornes canines, l'une dans la rue des Vignes et l'autre au chemin parallèle à la rue des Roseaux.

M. le Maire dit que des devis vont être demandés.

Le Conseil Municipal approuve et en prend note.

j) Lecture courrier Nathalie KINTZ – Qi gong

M. le Maire lit le courrier de Mme KINTZ, locataire de la salle du Conseil les lundis matin pour les cours de Qi-gong. Elle remercie le Conseil pour avoir effectué une ristourne sur la facturation de l'année scolaire et demande si la question sera réétudiée pour la prochaine facturation car les circonstances sanitaires ont fait que depuis septembre 2020, elle n'a pu utiliser la salle que 4 fois.

M. le Maire pense que la question devra être réétudiée ultérieurement.

Le Conseil Municipal approuve et en prend note.

k) Paroisse

M. le Maire informe l'Assemblée que le Père Charles Guthlin a accepté une mission dans la paroisse de Huningue et environs. C'est le Père Charbel Eid qui prendra sa succession.

Le Conseil Municipal en prend note.

M. le Maire demande si d'autres points sont à soulever.

- Nicolas LAUGEL demande si l'aire de jeux sera bientôt clôturée. M. le Maire dit que la priorité pour le moment est la réparation du toit de la MAM. La clôture sera faite juste

après.

- Mathieu KIEFFER dit que des feux de broussaille ont eu lieu début avril. Didier GRUBER dit qu'il est allé voir les personnes pour leur signaler l'interdiction.
- Ludovic FISCHER dit qu'il avait proposé un ou deux journée broyage dans l'année et demande ce qu'il est possible de faire. MM. Le Maire dit qu'il y a deux possibilités, faire venir une benne ou mobiliser les conseillers pour la récupération des branchages sur le parking de la salle.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire clôt la séance à 23h45.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjointes :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT
Excusé + procuration

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER

Carmen SCHLEMMER.